

Comité du projet photovoltaïque de Leyment

Note de synthèse relative au projet photovoltaïque sur la commune de Leyment (01150)

Table des matières

Rappel des objectifs en termes de photovoltaïque	2
Objectifs nationaux	2
Objectifs régionaux	2
Présentation de Greenvolt	3
Le groupe Greenvolt	3
Greenvolt Power	4
La technologie photovoltaïque	5
Le projet photovoltaïque de Leyment	6
Situation	6
Définition de la zone d'étude	6
Etats initiaux et mesures d'aménagements	8
Environnement	8
Paysage	9
Urbanisme	10
Un projet de territoire	12
La concertation dans le développement de nos projets	12
Une production d'électricité verte	13
Une source de retombées économiques locales	13
Conclusion	14
Contact	14
Annexe 1 : Invitations envoyées (à la commune d'accueil, à la Communauté de Communes, et aux 8 communes limitrophes à la commune du projet)	15
Annexe 2 : Liste de présence	17

Rappel des objectifs en termes de photovoltaïque

Objectifs nationaux

Le positionnement de la France en tant que cinquième gisement européen en matière d'ensoleillement met en lumière son rôle important à jouer dans la transition énergétique avec le développement de l'énergie solaire. C'est pourquoi un objectif ambitieux entre **41 913 MW de puissance solaire terrestre à installer pour 2028** a été fixé par la **loi Grenelle II** (2010) afin de porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation d'énergie de notre pays.

La Loi du 17 Août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte (TECV)** fixe, elle aussi, des objectifs ambitieux :

- **23% d'Energies Nouvelles et Renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2020**
- **32% d'Energies Nouvelles et Renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en 2030**

La **Programmation Pluriannuelle de l'Energie 2019-2028** (PPE adoptée mi 2017) présente les orientations et les actions à engager par les pouvoirs publics afin de gérer les différentes formes d'énergies sur le territoire métropolitain. L'objectif est d'atteindre les cibles de la politique énergétique définie dans le code de l'énergie. Les chiffres suivants sont alors présentés en ce qui concerne la puissance installée photovoltaïque :

- **20,1 GW d'ici 2023 (+ 47% par rapport à 2019)**
- **35,1 GW à 44 GW en 2028 (+ 216% par rapport à 2019)**

En août 2021, le projet de loi Climat et Résilience est adopté au Parlement, prévoyant des dispositions diverses sur la lutte contre le réchauffement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets et en **mars 2023 est promulguée la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER)** afin de favoriser le développement de centrales de production combinant les enjeux de préservation de la biodiversité et la concertation avec le territoire d'implantation. Des zones de développement privilégié sont ainsi mises en évidence par les communes ce qui les remet au centre du projet d'aménagement.

Tous les territoires ont ainsi été invités à se mobiliser afin d'atteindre les objectifs ambitieux à l'échelle nationale et les objectifs déclinés par région.

Objectifs régionaux

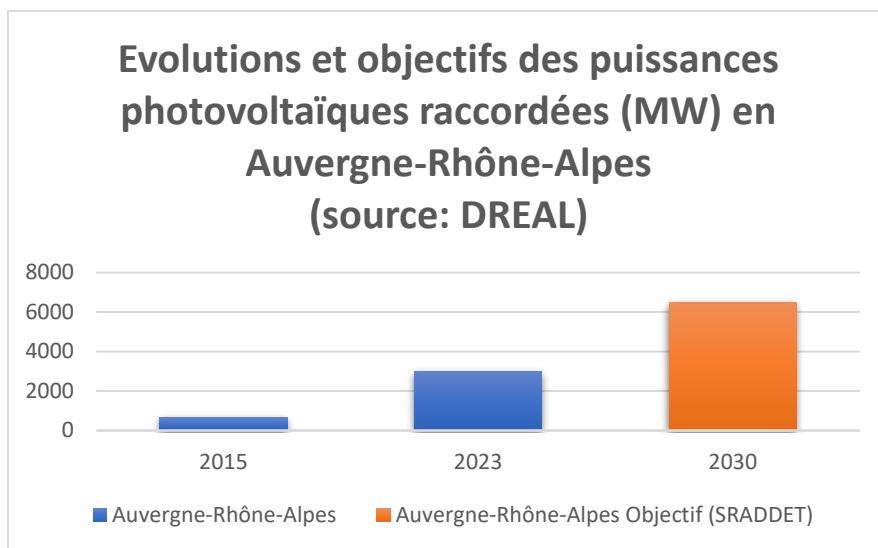
Les objectifs nationaux ont tout d'abord été déclinés au niveau régional dans les Schémas Régionaux Climat Air Energie (SRCAE), définissant un cadre d'actions permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation énergétique et d'augmenter la part des énergies renouvelables. Ils ont été pilotés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de chaque région.

Le SRCAE Rhône-Alpes (2014) annonçait des objectifs solaires à hauteur de **6% de la production nationale**, soit une production de **2400 MW d'ici 2020**. Aujourd'hui ce schéma n'a plus de valeur opposable, mais peut encore servir à titre informatif.

En 2020, le **Schéma Régional de l'Aménagement, du Développement Durable, et d'Egalité des Territoires de Auvergne-Rhône-Alpes** a réajusté les objectifs à atteindre de la façon suivante :

- **3 000 MWc de puissance photovoltaïque installée en 2023 (en toiture et au sol confondus)**
- **6 500 MWc de puissance photovoltaïque installée en 2030 (en toiture et au sol confondus)**

Au 31 mars 2025, **3 266 MWc étaient en service en Auvergne-Rhône-Alpes**. Ainsi, au niveau de la région, on remarque que, comme au niveau national, des progrès restent à faire en termes de développement de la filière photovoltaïque. Une procédure de modification du SRADDET a été lancée en juin 2022 afin de l'aligner avec les évolutions législatives récentes, telle que la loi Climat et Résilience.



Présentation de Greenvolt

Le groupe Greenvolt

Greenvolt Power est une filiale du groupe Greenvolt, deuxième énergéticien portugais.

En 2024, KKR – Kohlberg Kravis Roberts & Co. – a acquis une participation majoritaire dans Greenvolt, témoignant d'un engagement stratégique dans le secteur des énergies renouvelables et du soutien apporté au développement de Greenvolt en tant qu'acteur majeur de la transition énergétique en Europe.

Le groupe, en plus de s'appuyer sur l'éolien, le photovoltaïque au sol et le stockage par batterie via Greenvolt Power, compte parmi ses piliers la biomasse ainsi que le photovoltaïque décentralisé en toiture et ombrières.

Le groupe européen GREENVOLT compte 100% de ses actifs, dividendes, investissements en fonds propres et prêts bancaires destinés à la production d'énergies d'origine renouvelable.

Aucune activité de production d'énergie n'est réalisée à partir de combustibles fossiles ou fissiles, de même qu'aucune activité utilisant la biomasse forestière autre que des résidus d'exploitation.

Les activités de Greenvolt, 100% renouvelables

Biomasse : résidus forestiers et bois recyclé



Eolien terrestre



SSEB



Photovoltaïque en toiture



Photovoltaïque de grande puissance (>2 ha)

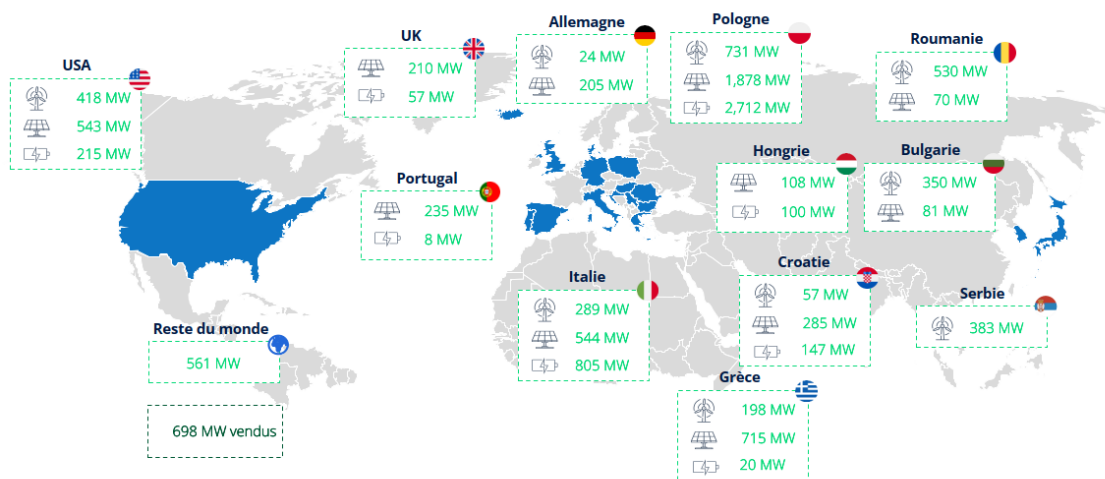


Greenvolt Power

Greenvolt Power est une **entreprise spécialisée dans la production d'énergies renouvelables**. Le groupe s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leur savoir-faire au service de projets **éoliens et solaires** de production et de stockage d'électricité dans **18 pays, principalement européens, dont la France**.

Greenvolt Power, forte de 200 collaborateurs, possède plus de **13,2 GW** de portefeuille projet d'énergies renouvelables répartis sur 18 zones géographiques :

Pipeline de 13.2 GW d'éolien, de solaire photovoltaïque et de stockage



D'ici la fin de l'année 2025, environ 5,3 GW devraient être prêts pour la construction, en cours de construction ou en exploitation commerciale.

Concernant les actifs en exploitation, au 31 décembre 2024, Greenvolt Power exploitait 35 parcs solaires répartis entre la Pologne, la Roumanie, le Portugal, la Hongrie et la Grèce avec une capacité totale installée de **485 MW**.

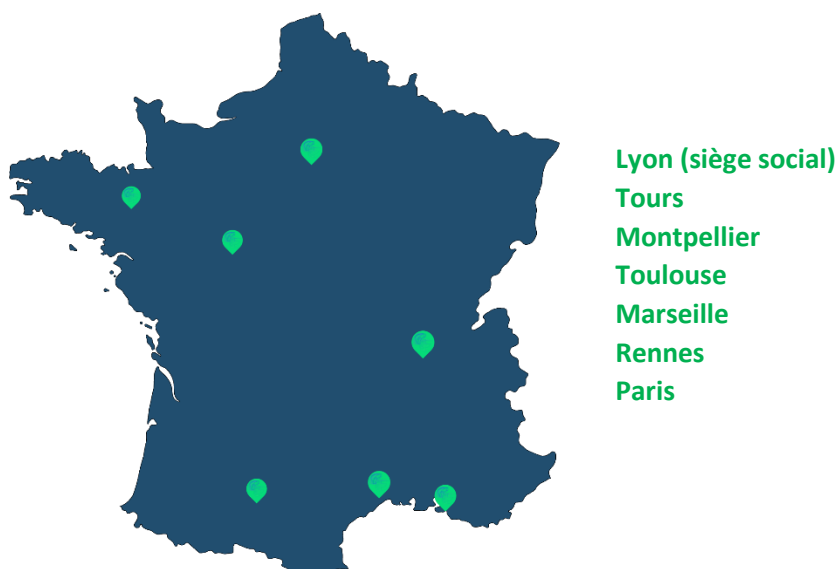
Financièrement, les revenus d'exploitation en 2024 s'élèvent à **94,8 millions d'euros**.

Greenvolt Power France est un acteur du déploiement des énergies renouvelables en France. Ces collaborateurs **développent, financent, construisent et exploitent** les centrales de production et de stockage d'électricité dans le respect de l'humain et de l'environnement.

Greenvolt Power France garantit ainsi une **implantation cohérente et concertée** avec la population locale. De plus, notre équipe maîtrise toutes les étapes d'un projet.

Basé à Lyon, Greenvolt Power France est présent sur tout le territoire, avec plusieurs agences régionales.

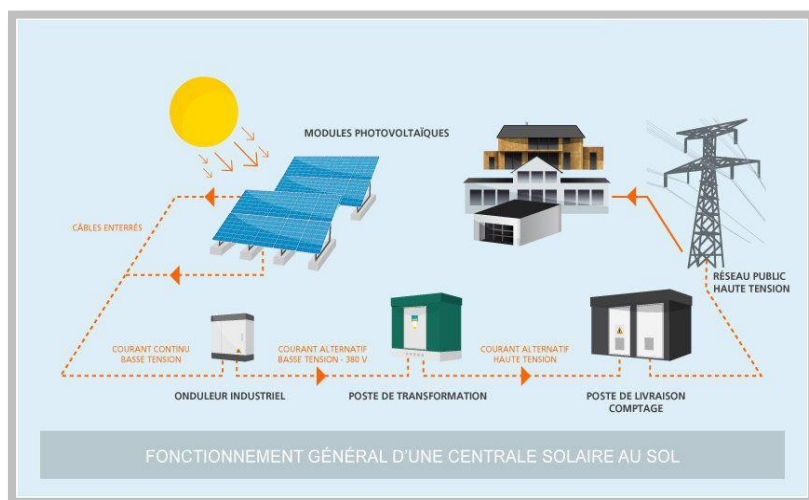
Une présence au cœur des territoires



La technologie photovoltaïque

En France, l'électricité produite par la filière solaire a atteint un nouveau record avec près de 24,5 TWh en 2024, soit une augmentation de 9 % par rapport à l'année précédente. Cela a représenté près de 5,2% de la consommation électrique française annuelle.

Un parc solaire se compose de modules photovoltaïques posés sur des tables fixées sur des pieux enfoncées dans le sol ou posées sur des socles en béton facilement retirables en fin d'exploitation. Ces modules sont reliés à un ou plusieurs onduleurs et transformateurs par des câbles électriques souterrains. Ces derniers permettent un raccordement au poste de livraison présent sur le parc. Par la suite, l'énergie électrique produite est transmise sur le réseau public.



Les projets photovoltaïques s'inscrivent sur du long terme, avec une durée d'exploitation annoncée de 40 ans. Ainsi tout projet doit être pensé pérenne, durable et réversible.

En fin d'exploitation, le parc est démantelé et la parcelle est remise en état et cela doit être garanti financièrement avant la mise en exploitation de la centrale. Les garanties financières couvrant les coûts de démantèlement sont ainsi consignées à la Caisse de Dépôt en phase amont du projet et représentent une condition inhérente à son aboutissement.

Le projet photovoltaïque de Leyment

Situation

Greenvolt Power France développe depuis 2023 un projet photovoltaïque sur la commune de Leyment, dans le département de l'Ain. La commune a été consultée dès le démarrage des études et est restée tenue informée des avancées. Le projet a bénéficié du soutien des élus, soutien manifesté par la **délibération prise lors de la séance du Conseil municipal du 20 octobre 2023**.

En septembre 2025, un Comité Projet a été organisé afin d'échanger sur la faisabilité et les conditions d'intégration du projet dans le territoire.

Ont été invités un représentant de la commune d'implantation ainsi que de chaque commune limitrophe à Leyment (Ambutrix, Château-Gaillard, Chazey-sur-Ain, Lagnieu, Saint-Denis-en-Bugey, Sainte-Julie, Saint-Maurice-de-Rémens, Vaux-en-Bugey), en plus du président de la Communauté de communes de Plaine de l'Ain.

Les invitations ont été distribuées le 18/07/2025 et le Comité Projet s'est tenu le 30/09/2025 à la mairie de Leyment. Les invitations envoyées ainsi que liste de présence au Comité sont annexées au présent document.

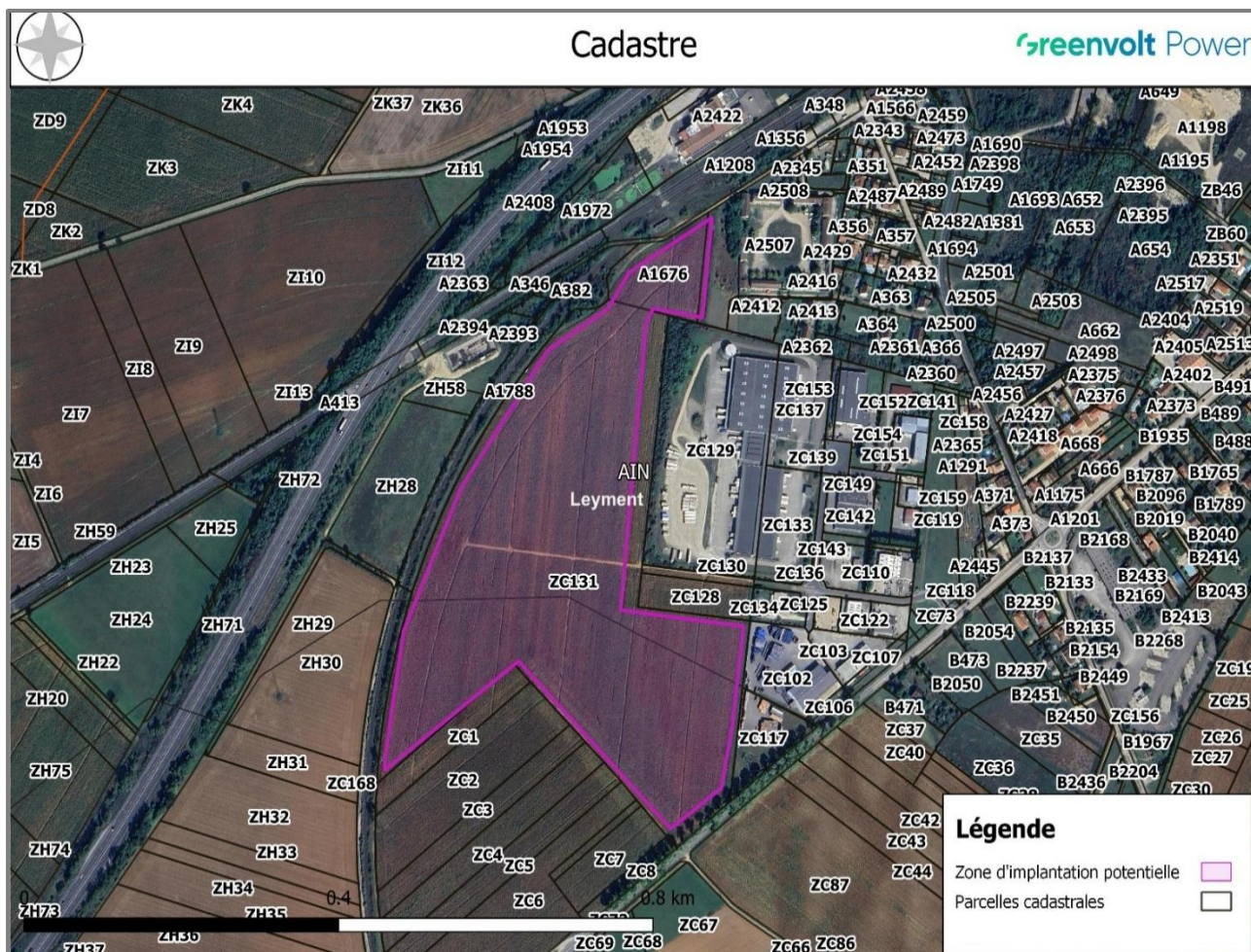
Définition de la zone d'étude

Une zone d'implantation potentielle (ZIP) doit remplir les différents critères requis pour l'étude d'un projet photovoltaïque :

- Un éloignement aux ouvrages d'utilité publique (canalisations, lignes électriques à haute tension, château d'eau, ...)

- Un gisement solaire sur le site satisfaisant
- Une solution de raccordement

La zone de projet fait partie d'une zone industrielle sur le territoire communal de Leyment. D'une surface d'environ 15 hectares, la parcelle est actuellement exploitée en grandes cultures. La zone du projet occuperait potentiellement une surface d'environ 11.4 hectares, avec une zone d'implantation initiale représentée ci-après :



Dans le cadre du développement d'un projet photovoltaïque, l'ensemble des gestionnaires de réseaux et les services de l'état sont consultés et communiquent au développeur les recommandations et les éventuelles servitudes associées à chaque ouvrage envisagé.

Des premiers enjeux propres à la commune de Leyment ont été retenus :

- Passage d'une canalisation GRTGAZ/NaTran sur la parcelle
- Deux postes source disponibles dans un rayon de 8 km

Les autres enjeux propres à la zone d'étude sont analysés et présentés dans les sections suivantes.

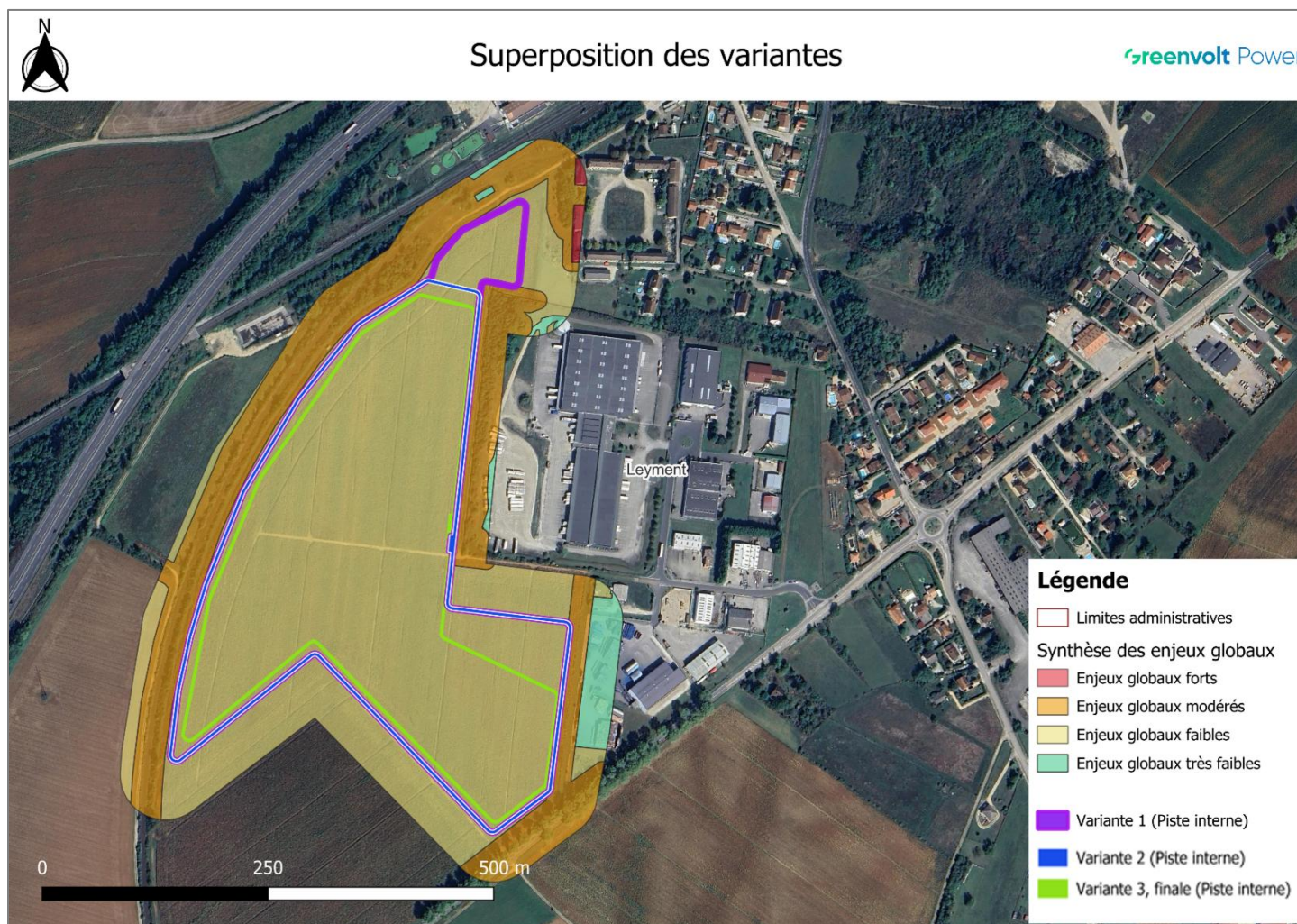
Etats initiaux et mesures d'aménagements

Des études de terrain ont été menées depuis fin 2023 sur la ZIP avec l'intervention des **bureaux d'études indépendants** de Greenvolt Power France. Ces études permettent de **mesurer localement et très précisément l'impact du projet photovoltaïque** sur l'environnement, le paysage, l'agriculture et le milieu humain. Elles ont conduit à une analyse de chaque aspect du projet photovoltaïque et permettent de proposer le nombre, la taille et l'emplacement des modules photovoltaïques.

Elles ont conduit à l'évolution de la proposition d'aménagement de la centrale photovoltaïque en tenant compte des différents enjeux afin d'éviter, réduire et compenser les impacts : démarche ERC.

Environnement

La comparaison de variantes d'implantation aux différents stades de réflexion est présentée ci-dessous, en superposition aux enjeux environnementaux globaux classés comme faibles, modérés et forts et qui découlent des inventaires sur la faune et la flore réalisés de fin 2023 à fin 2024 (incluant les zones humides) :



En premier lieu, le caractère humide des parcelles a été appréhendé au regard de deux critères : floristique et pédologique. Ces inventaires, ainsi que tous les sondages pédologiques réalisés au nombre de onze, ont confirmé l'absence de zone humide sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle.

Lors du comité projet, l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés à travers les différentes thématiques des inventaires a été exposé : flore et habitats, avifaune, chiroptères, mammifères, amphibiens, et entomofaune. Ainsi, en superposant l'ensemble des enjeux, la présence d'enjeux écologiques « forts » a conduit, dans un premier temps, à l'évitement et l'éloignement des bâtiments désaffectés situés au nord-est du site (**Variante 2**), ces derniers pouvant constituer des gîtes potentiels pour les chiroptères, notamment pour des espèces communes telles que la Pipistrelle commune, la Sérotine commune, ou encore le Grand et le Petit Rhinolophe.

Dans un second temps, la prise en compte d'enjeux environnementaux « moyens » a conduit à un recul de 10 à 25 m par rapport aux milieux semi-ouverts représentés par les haies et lisières en périphérie de la zone d'implantation. Cette adaptation a donné lieu à la Variante 3 (Variante finale), visant à préserver les habitats les plus favorables à la faune, notamment aux chiroptères, pour lesquels ces zones constituent des territoires de chasse privilégiés.

Cette démarche d'évitement décrite pour le passage des variantes 1, 2 à 3 permet la préservation des milieux et le maintien des corridors de déplacement de l'avifaune et des chiroptères.

Paysage

Le projet photovoltaïque de Leyment est implanté dans la plaine alluviale de l'Ain, au sein d'un environnement mêlant zones urbanisées et paysages bocagers. Cette plaine, caractérisée par un relief relativement plat, est majoritairement composée de prairies et de grandes cultures, notamment dans sa partie sud à dominante agricole.

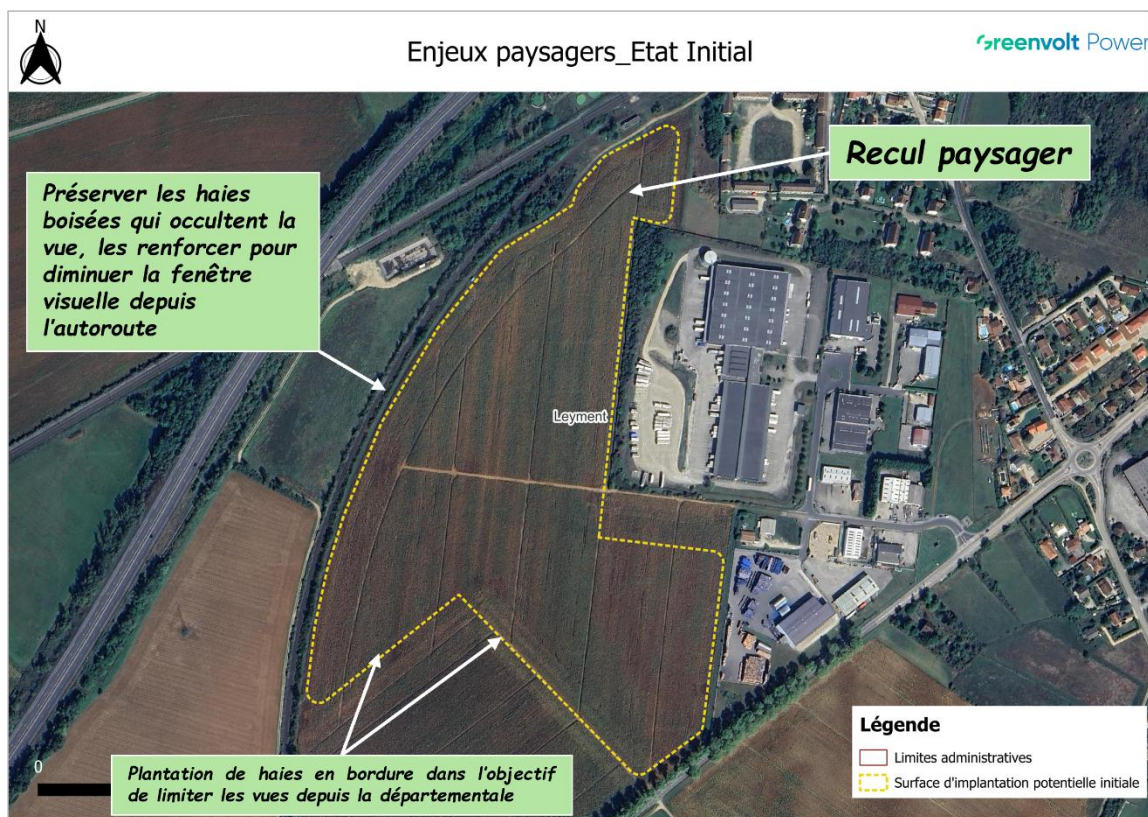
Trois unités paysagères structurent le périmètre d'étude du projet : la côtière de l'Ain et du Rhône, la plaine de l'Ain et du Rhône, ainsi que le plateau forestier de la Dombes. Le site est également traversé par d'importants axes de communication et comprend plusieurs entités urbaines. Parmi celles-ci, Leyment et la commune de Saint-Denis-en-Bugey, située au nord-est, se distinguent comme les principaux pôles urbains remarquables.

L'analyse paysagère menée a permis de conclure que les monuments historiques situés dans le périmètre ne présentent pas de sensibilité particulière vis-à-vis du projet. Cette évaluation repose sur leur éloignement par rapport au site ainsi que sur la présence d'un maillage bocager régulier, qui en limite la visibilité.

De même, les circuits touristiques identifiés se situent uniquement dans la zone d'étude éloignée, ce qui empêche toute vue directe sur le site d'implantation. Concernant les lieux de vie, la sensibilité est jugée nulle. Quelques ouvertures visuelles permettent une vue partielle sur la zone, mais elles sont rares et localisées uniquement depuis certains bâtiments en bordure nord et nord-est du village.

Ainsi, en complément des enjeux environnementaux, un évitement a été mis en œuvre au nord de la zone d'implantation par le biais d'un recul paysager, afin de préserver une distance avec les zones d'habitation et de réduire la visibilité du parc depuis celles-ci.

Enfin, une attention particulière est portée à une zone de forte sensibilité visuelle identifiée depuis la départementale D1084. C'est pourquoi des solutions de masquage paysager seront étudiées, notamment par l'intégration de nouvelles haies, afin de limiter l'impact visuel du projet et préserver l'intégration du parc dans son environnement. Notons que cette intégration de haies permettra également de créer des milieux semi-ouverts qui pourront servir de zones d'alimentation et de nidification pour l'avifaune notamment.



Le tableau ci-dessous présente ainsi une synthèse du dimensionnement technique des variantes intermédiaires d'implantation, ainsi que de la variante finale intégrant à la fois les enjeux paysagers et environnementaux :

	Surface clôturée	Surface des structures photovoltaïques projetées	Puissance
Variante 1	14,4 hectares	64 000 m ²	14,9 MWc
Variante 2	13,7 hectares ~ -5%	61 150 m ² ~ -5 %	14,2 MWc ~ -5 %
Variante 3 (finale)	11,4 hectares ~ -21 %	48 850 m ² ~ -31 %	11,4 MWc ~ -31 %

Au même titre que les dimensions environnementales et paysagères, une attention particulière a été portée aux enjeux urbanistiques du site.

Urbanisme

La zone d'implantation potentielle se situe au sein d'une zone artisanale, et plus spécifiquement, en zones 1Aux et 2Aux selon le plan local d'urbanisme en vigueur, datant de 2013. Dans le cadre de ce PLU, le secteur 1AUX est principalement destiné à accueillir des activités industrielles, artisanales, commerciales et de services. Il est également traversé par le tracé du gazoduc Meximieux–Ambutrix. Le secteur 2AUX est quant à lui réservé à l'accueil futur d'activités similaires. Toutefois, son ouverture à l'urbanisation ne pourra intervenir qu'à la suite d'une modification ou révision du PLU.

Dans cette perspective, une déclaration de projet est envisagée afin de mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec le projet d'énergies renouvelables. Cette démarche vise à modifier le zonage uniquement sur la portion concernée

par le projet. La procédure sera menée en parallèle de celle du permis de construire, avec une enquête publique pouvant être commune aux deux démarches.

A la suite de cela, la Communauté de Communes a évoqué une stratégie territoriale en pleine évolution, notamment en lien avec l'arrivée des nouveaux réacteurs EPR prévue d'ici une vingtaine d'années. La commune de Leyment, située au cœur des futurs axes de communication, jouera un rôle central dans cette dynamique et sera donc fortement sollicitée en matière de consommation foncière. Des échanges complémentaires seront nécessaires au cours de l'instruction du projet, afin d'identifier une solution concertée et adaptée aux enjeux du projet.

Par ailleurs, le vice-président en charge des énergies nouvelles est intervenu concernant l'exploitation actuelle du terrain. Bien que le bail en cours prenne fin en 2027 et que la parcelle concernée représente 3 % de la SAU totale de l'exploitant, il a exprimé des réserves quant à l'avis qui pourrait être rendu par la CDPENAF sur le projet.

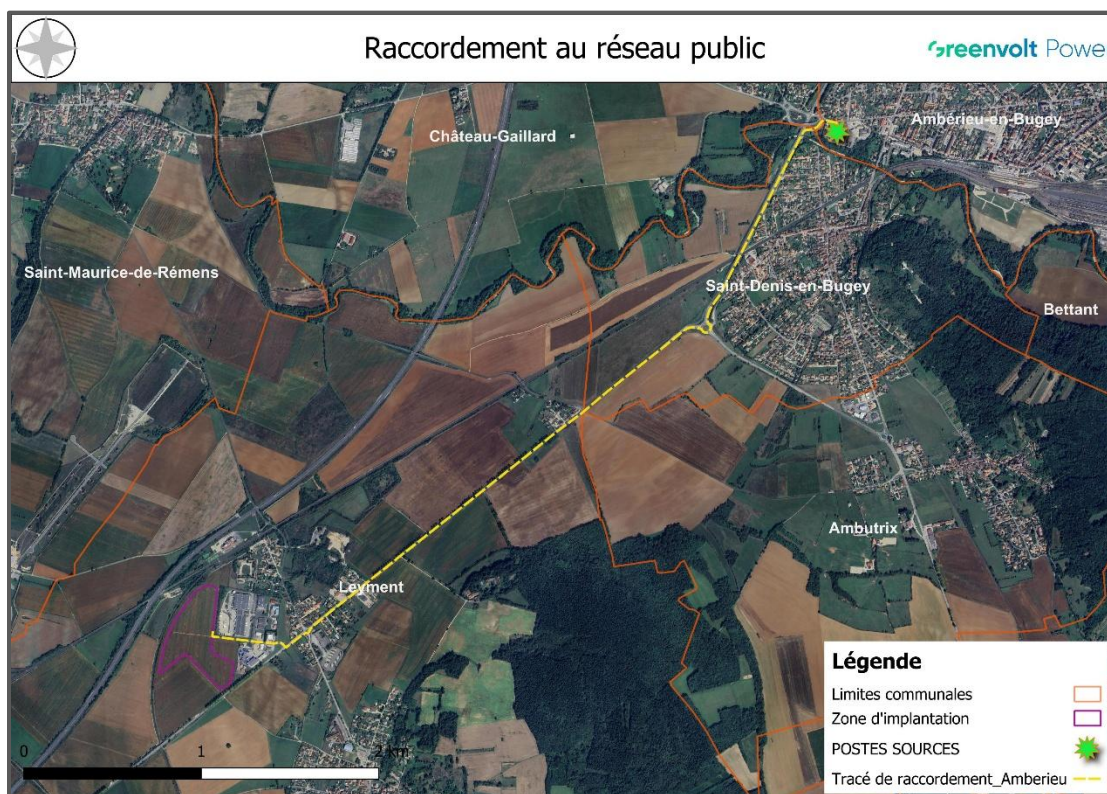
Dans le cadre du projet, il est important de rappeler qu'une Etude Préalable Agricole est en cours. Celle-ci permettra de définir des mesures de compensation collective à l'échelle de la communauté de communes. En complément, des mesures spécifiques à destination de l'exploitant sont également envisagées, et en cours de discussions. Il a également été rappelé que la zone d'étude ne fera l'objet d'aucune artificialisation, respectant ainsi l'ensemble des critères imposés par la loi ZAN.

Enfin, dans tout projet d'énergie renouvelable, l'étude du raccordement est intégrée dès les premières phases de développement

Raccordement

Le raccordement électrique du parc photovoltaïque au réseau public sera réalisé par Enedis. En effet, cet organisme connaît avec précision les capacités de raccordement en France et sait choisir la meilleure solution technique et financière pour le projet, toujours en concertation avec Greenvolt Power France.

Un premier tracé probable a été établi jusqu'au poste source d'Ambérieu, situé à environ 5 km de la zone d'étude (voir illustration ci-dessous), afin d'évaluer notamment l'impact environnemental du raccordement. Ce tracé empruntera des voiries déjà existantes, ce qui permet de limiter les incidences sur le milieu naturel. A ce stade, ce poste source constitue l'option principale envisagée pour le raccordement. Le représentant d'Enedis est alors intervenu pour souligner la progression rapide des capacités de raccordement des postes sources dans le département. Il nous a donc été recommandé de nous rapprocher du service raccordement producteurs afin d'examiner plus précisément le potentiel de ce poste. Dans le cadre de ces réflexions techniques, nous avons évoqué par la suite la possibilité de recourir à un autre poste source, celui de Meximieux, situé à environ 7 km au sud de la zone d'implantation.



Au vu des différentes études réalisées (et/ou en cours de finalisation), il est possible de présenter un calendrier prévisionnel des prochaines étapes du projet photovoltaïque de Leyment :



Un projet de territoire

La concertation dans le développement de nos projets

Notre conception du développement est basée sur une **consultation à chaque étape importante du projet** afin de l'adapter au mieux à chaque territoire. Pour cela, nous mettons en œuvre une palette de solutions entre la naissance du projet et l'enquête publique :

- **Comprendre le territoire** : réalisation d'un diagnostic territorial et d'une étude de perception du projet auprès de la mairie, étude du PCAET de la Communauté de Communes
- **Coconstruire le projet** : travail de concertation basé sur la collaboration afin de définir et mettre en place les mesures permettant de compenser les éventuels impacts du parc, d'accompagner les acteurs économiques, ...

Une production d'électricité verte

Un parc photovoltaïque est tout d'abord une source d'électricité non négligeable. En effet, à titre informatif, ce parc d'une surface de 11,4 hectares est composé de 7 548 modules, et représenterait environ 11,4 MWc de puissance totale installée tout en permettant une production annuelle d'électricité d'environ 16 GWh. Cela permettrait alors d'alimenter près de 7 200 habitants (source : Commission de Régulation de l'Energie (CRE)). De plus, un tel parc permettrait d'éviter l'émission d'environ 7 900 tonnes de CO2 par an (source : Institut National de l'Energie Solaire (INES)), participant ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.

Un **retour à l'état initial du site** accueillant le parc photovoltaïque est assuré dans les baux emphytéotiques, par un engagement de démantèlement obligeant Greenvolt Power à retirer la totalité des fondations (sauf en cas de décision contraire du propriétaire).

Une source de retombées économiques locales

Un parc photovoltaïque s'accompagne de **différentes retombées économiques pour le territoire** :

- Les **retombées fiscales pour la commune et l'intercommunalité** basées sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Contribution Foncière des Entreprises (CFE), la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) ;

Estimation des retombées fiscales pour une centrale de 11,4 MWc :

	IFER 2025	CVAE	CFE	TA *	TFPB	TOTAL
Commune	21 742 €	3 746 €	6 721 €	15 273 €	2 294 €	11 790 €
EPCI					36 €	38 022 €
Département	9 318 €	3 322 €	0 €	15 273 €	2 376 €	30 289 €
Total	31 061 €	7 068 €	6 721 €	30 546 €	4 705 €	80 101

* La taxe d'aménagement est à payer uniquement la première année, dans un délai de 12 mois à la suite de la délivrance du permis de construire.

- Les **revenus locatifs** aux propriétaires fonciers, en l'occurrence à la commune dans le cas présent ;
- Une **création d'activité locale** avec notamment un appel aux sous-traitants locaux lors de la phase de travaux et l'embauche de techniciens de maintenance afin de garantir le bon fonctionnement du parc tout au long de sa vie ;
- Les **mesures compensatoires** destinées à compenser les impacts agricoles du projet photovoltaïque ;
- Les **mesures d'accompagnement** constituent une offre volontariste de Greenvolt Power France. Elles sont réfléchies en concertation avec les collectivités locales afin de les adapter au mieux au territoire (à titre d'exemple : création/restauration de sites à intérêts environnementaux, acquisition d'espaces naturels et de sites environnementaux remarquables et engagement à une gestion écologique d'espaces naturels, plantation de haies dans le but de prévenir ou limiter la visibilité du parc photovoltaïque, enfouissement de lignes électriques publiques sur le territoire de la commune, actions de promotions relatives aux énergies renouvelables, à la maîtrise de la demande et du stockage d'énergie) ;

- La **mise en place de campagnes de financement participatif**, pour la commune et les riverains. Il est notamment possible de participer au financement de la construction du parc. Ce type de financement peut se faire grâce à l'existence de plateformes dédiées ;
- En fonction des projets et des capacités financières des collectivités locales, Greenvolt Power France est ouvert à leur **participation au capital de la société de projet** et à leur implication. Une proposition de participation au capital a été proposée par Greenvolt Power France au territoire, ni la communauté de communes ni la commune n'ont souhaité y donner suite.

Conclusion

Le projet photovoltaïque de Leyment est développé depuis l'année 2023 en lien avec les élus communaux. Les études environnementales, paysagères, agricoles et sur le milieu humain ont conduit à échanger autour d'un projet en cours de finalisation dans une démarche ERCA (A : accompagnement) de moindre impact.

Il contribue à la valorisation d'un terrain destiné à l'urbanisation tout en préservant la qualité des sols, notamment grâce à un entretien écologique et raisonné, tel que l'éco-pâturage. D'une puissance d'environ 11,4 MWc et d'une surface clôturée totale de 11,4 hectares, il permet la production d'environ 16 GWh d'électricité verte, équivalent à la consommation d'environ 7 200 habitants. L'ensemble des points soulevés lors du Comité Projet — notamment l'approfondissement des échanges avec Enedis, avec la Communauté de communes sur la stratégie territoriale, ainsi qu'avec les services agricoles du département — seront pris en compte avec sérieux et analysés en détail, afin de soumettre un projet aligné au mieux avec les attentes des acteurs locaux.

Contact

Greenvolt Power dispose d'une communication éclairée sur le projet en restant disponible pour échanger sur toutes questions inhérentes au projet de Leyment. Pour ce faire, une prise de contact est à effectuer à l'adresse suivante :

contact.gpf@power.greenvolt.com.

Annexe 1 : Invitations envoyées (à la commune d'accueil, à la Communauté de Communes, et aux 8 communes limitrophes à la commune du projet)

LA POSTE LETTRÉ RECOMMANDÉE AVIS DE RÉCEPTION Numéro de la LR : 87500124472008J Destinataire de la lettre recommandée MAIRIE Monsieur le Maire Dominique DELOFFRE 8 Impasse Correes 01500 AMBUTRIX À distribuer à l'adresse ci-dessous GREENVOLT POWER FRANCE 152 Rue Pierre Corneille 69003 LYON Présentée, avisée le : 24/07/2025 Distribuée le : 05/08/2025 Nom du destinataire ou de son mandataire : Mairie Signature du destinataire ou de son mandataire : Pièce d'identité présentée : Carte nationale d'identité Fr Identifiant facteur : cFNDRDY5MDIwMjUtMDctMjN	LA POSTE LETTRÉ RECOMMANDÉE AVIS DE RÉCEPTION Numéro de la LR : 87500124667793P Destinataire de la lettre recommandée COMMUNAUTE DE COMMUNES Monsieur le Président 143 Rue du Château 01150 CHAZEY SUR AIN À distribuer à l'adresse ci-dessous GREENVOLT POWER FRANCE 152 Rue Pierre Corneille 69003 LYON Présentée, avisée le : 21/07/2025 Distribuée le : 21/07/2025 Nom du destinataire ou de son mandataire : Communaute De Communes Signature du destinataire ou de son mandataire : Pièce d'identité présentée : Identifiant facteur : cEtIUDMwNzIwMjUtMDctMjFU
LA POSTE LETTRÉ RECOMMANDÉE AVIS DE RÉCEPTION Numéro de la LR : 87500124472010V Destinataire de la lettre recommandée MAIRIE Monsieur le Maire Joël BRUNET 63 Rue des Mûriers 01500 CHATEAU GAILLARD À distribuer à l'adresse ci-dessous GREENVOLT POWER FRANCE 152 Rue Pierre Corneille 69003 LYON Présentée, avisée le : 23/07/2025 Distribuée le : 23/07/2025 Nom du destinataire ou de son mandataire : Mairie Signature du destinataire ou de son mandataire : Pièce d'identité présentée : Identifiant facteur : cFNDRDY5MDIwMjUtMDctMjN	LA POSTE LETTRÉ RECOMMANDÉE AVIS DE RÉCEPTION Numéro de la LR : 875001246697635 Destinataire de la lettre recommandée MAIRIE Madame le Maire Claire ANDRE 2 Place de la Mairie 01150 CHAZEY SUR AIN À distribuer à l'adresse ci-dessous GREENVOLT POWER FRANCE 152 Rue Pierre Corneille 69003 LYON Présentée, avisée le : 21/07/2025 Distribuée le : 21/07/2025 Nom du destinataire ou de son mandataire : Mairie Signature du destinataire ou de son mandataire : Pièce d'identité présentée : Identifiant facteur : cEtIUDMwNzIwMjUtMDctMjFU

LA POSTE LETTRÉ RECOMMANDÉE AVIS DE RÉCEPTION Présentée, avisée le : 23/07/2025 Distribuée le : 23/07/2025 Nom du destinataire ou de son mandataire : Mairie Signature du destinataire ou de son mandataire : Pièce d'identité présentée : Identifiant facteur : cFpMRzMXOTIwMJUtMDctMjN UMTA6MTE6MzkrMDI6MDA=	Número de la LR : 87500124672251M Destinataire de la lettre recommandée MAIRIE Monsieur le Maire André MOINGEON 16 Rue Pasteur 01150 LAGNIEU À distribuer à l'adresse ci-dessous GREENVOLT POWER FRANCE 152 Rue Pierre Corneille 69003 LYON	LA POSTE LETTRÉ RECOMMANDÉE AVIS DE RÉCEPTION Présentée, avisée le : 23/07/2025 Distribuée le : 23/07/2025 Nom du destinataire ou de son mandataire : Mairie Signature du destinataire ou de son mandataire : Pièce d'identité présentée : Identifiant facteur : cEZBVTawNTIwMJUtMDctMjN UMTA6MTc6NTArMDI6MDA=	Número de la LR : 87500124472006N Destinataire de la lettre recommandée MAIRIE Monsieur le Maire Lionel KLINGER 64 Rue Guillotière 01150 LEYMENT À distribuer à l'adresse ci-dessous GREENVOLT POWER FRANCE 152 Rue Pierre Corneille 69003 LYON
LA POSTE LETTRÉ RECOMMANDÉE AVIS DE RÉCEPTION Présentée, avisée le : 25/07/2025 Distribuée le : 26/07/2025 Nom du destinataire ou de son mandataire : Mairie Signature du destinataire ou de son mandataire : Pièce d'identité présentée : Carte nationale d'identité Fr Identifiant facteur : <i>signature</i>	Número de la LR : 875001246722596 Destinataire de la lettre recommandée MAIRIE Monsieur le Maire Pascal COLLIGNON 29 Rue Docteur Charcot 01500 SAINT DENIS EN BUGEY À distribuer à l'adresse ci-dessous GREENVOLT POWER FRANCE 152 Rue Pierre Corneille 69003 LYON	LA POSTE LETTRÉ RECOMMANDÉE AVIS DE RÉCEPTION Présentée, avisée le : 23/07/2025 Distribuée le : 23/07/2025 Nom du destinataire ou de son mandataire : Mairie Signature du destinataire ou de son mandataire : Pièce d'identité présentée : Identifiant facteur : cEHXSzMSNTIwMJUtMDctMjNU MTI6NDY6MJErMDI6MDA=	Número de la LR : 875001246722500 Destinataire de la lettre recommandée MAIRIE Monsieur le Maire Lionel CHAPPELLAZ 21 Rue Mairie 01150 SAINTE JULIE À distribuer à l'adresse ci-dessous GREENVOLT POWER FRANCE 152 Rue Pierre Corneille 69003 LYON
LA POSTE LETTRÉ RECOMMANDÉE AVIS DE RÉCEPTION Présentée, avisée le : 23/07/2025 Distribuée le : 23/07/2025 Nom du destinataire ou de son mandataire : Mairie Signature du destinataire ou de son mandataire : Pièce d'identité présentée : Identifiant facteur : cFpZUDA0MzIwMJUtMDctMjN UMTI6MZy6MTMrMDI6MDA=	Número de la LR : 875001246790094 Destinataire de la lettre recommandée MAIRIE Monsieur le Maire Eric GAILLARD 548 Rue Libération 01500 SAINT MAURICE DE REMENS À distribuer à l'adresse ci-dessous GREENVOLT POWER FRANCE 152 Rue Pierre Corneille 69003 LYON	LA POSTE Lettre Recommandée AVIS DE RÉCEPTION Présentée, avisée le : 21/08/2025 Distribuée le : 21/08/2025 Nom du destinataire ou de son mandataire : Mairie Signature du destinataire ou de son mandataire : Pièce d'identité présentée : Identifiant facteur : cFdDVtkSNDIwMJUtMDctMjNU Jk6NTIuMDAwWg==	Número de la LR : AR 88500025244869G SD 7L31 À distribuer à l'adresse ci-dessous GREENVOLT POWER FRANCE 152 Rue Pierre Corneille 69003 LYON

Annexe 2 : Liste de présence

La liste des personnes présentes au Comité Projet du 30 septembre 2025 à la mairie de Leyment est la suivante :

- M. Lionel Klingler : Maire de Leyment
- M. Daniel Fabre : Vice-président de la CCPA*, chargé du développement économique et environnemental
- M. Daniel Martin : 10^e vice-président de la CCPA, chargé des énergies nouvelles
- M. Patrick Fontaine : Maire adjoint de Vaux-en-Bugey
- M. Jean-Marc Thevenet : Interlocuteur collectivités locales d'ENEDIS
- M. Romain Babilotte : Responsable Développement chez Greenvolt Power France
- Mme Joanna Guiovanna : Cheffe de projet photovoltaïque chez Greenvolt France

*CCPA : Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain